Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

N°02-04-2026/ 03 :

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

DU CCAS DE SAINTE-MARIE

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

A 17 Heures 00

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

- Note explicative de synthèse n° 02-04-2026/03
- Délibération du Conseil d'Administration

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
l'épanouissement
C.C.A.S

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 16 AVRIL 2026

La réunion du Conseil d'administration s'est tenue dans la grande salle du Centre Social de la Rivière des Pluies, situé au 111 Rue Roger Payet, Rivière des Pluies, 97438 Sainte-Marie, le 16 avril 2026.

Présidence :

- *La séance a été présidée par Madame Céline SITOUZE, Présidente du CCAS de Sainte-Marie.*

QUESTIONS PRINCIPALES

Affaire N°02-04-2026/03 :

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Étaient présents :
Membres élus :

- *Madame Céline SITOUZE, Présidente ;*
- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie DAFREVILLE ;*
- *Madame Roseline VALLIAME CALLY ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE*

Étaient présent
Membres nommés :

- *Monsieur Alain DIDELOT ;*
- *Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*
- *Monsieur Jules BON ;*
- *Madame Erika FOUMENAIGUE ;*
- *Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY*

NOTA : La Présidente certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché
Le 27 AVR 2026 à la porte du CCAS.
Les membres en exercice étaient de : 12
Présents : 12
Votants : 12
Exprimés : 12

La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

AFFAIRE N° 02-04-2026/03 : DEBAT DES ORIENTATIONS BUGETAIRES

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Il est, dans un mandat, des instants qui dépassent la seule gestion des affaires courantes. Des instants où il nous appartient de faire des choix clairs, d'assumer une orientation et d'affirmer une ambition collective. Nous sommes aujourd'hui à ce rendez-vous.

Ce premier Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS n'est ni une formalité, ni un exercice convenu.

Il constitue un acte politique structurant, un moment fondateur de notre action sociale. C'est ici que notre mandat prend toute sa dimension concrète ; C'est ici que nos engagements se traduisent en priorités ; C'est ici que notre vision se transforme en réponses opérationnelles.

Car derrière chaque arbitrage budgétaire, il y a bien davantage que des chiffres. Il y a des réalités humaines. Il y a des visages, des parcours de vie, des fragilités souvent invisibles. Mais il y a aussi des attentes légitimes et des espoirs auxquels nous devons répondre avec responsabilité.

Le CCAS est, plus que jamais, en première ligne. **Il accompagne aujourd'hui 104 personnes en situation d'hébergement, dont 40 encore à la rue au 1er avril 2027.**
Il est également confronté à une pression croissante en matière de logement : 1 501 habitants de Sainte-Marie sont en recherche active, tandis que 6 408 demandes sont enregistrées sur notre territoire.

Ces chiffres ne sont pas abstraits : ils traduisent une tension sociale forte et durable.
Ils rappellent que le CCAS est, de fait, la première porte d'entrée de la solidarité locale, le lieu où s'exprime, souvent en urgence, la réalité de la précarité.

Face à cette situation, une seule exigence doit guider notre action : être pleinement à la hauteur de nos responsabilités publiques.

Car le contexte dans lequel nous intervenons est particulièrement exigeant. La crise sanitaire a laissé des séquelles profondes et durables. La vie chère fragilise les équilibres économiques des ménages. Les inégalités se creusent. Et la précarité, loin d'être conjoncturelle, tend à s'ancrer dans le quotidien de nombreux foyers.

C'est précisément dans ce contexte que notre responsabilité collective prend tout son sens : agir avec lucidité, avec détermination, et surtout avec une exigence constante de justice sociale.

Le contexte que nous traversons est exigeant. La crise sanitaire a laissé des traces profondes.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

La vie chère pèse durablement sur les ménages. Les inégalités se creusent. La précarité s'installe, parfois de manière durable.
Mais je veux le dire avec clarté : nous n'avons pas été élus pour constater ces réalités. Nous avons été élus pour les transformer.

Comme le rappelait Victor Hugo : **« Soulager la misère, c'est faire reculer l'injustice. »**
C'est dans cet esprit que nous faisons un choix clair. Le choix de la solidarité. Le choix de l'action. Le choix de la dignité.
Le CCAS est au cœur de ce choix.

Il n'est pas une structure parmi d'autres. Il est le cœur opérationnel de notre politique sociale. Il est le premier recours pour celles et ceux qui doutent. Il est la main tendue lorsque les parcours de vie se fragilisent.

Et cela, nous devons en mesurer pleinement la portée.
Je souhaite ici saluer l'engagement des agents du CCAS. Un engagement quotidien, exigeant, souvent discret, silencieux mais toujours essentiel.

Ils accueillent, ils écoutent, ils accompagnent. Ils incarnent, au quotidien, la présence de la collectivité auprès des plus fragiles.

À cet engagement, nous devons répondre par des actes.
Nous leur devons la reconnaissance. Nous leur devons l'équité. Nous leur devons des conditions de travail à la hauteur de leurs missions.

C'est pourquoi je prends devant vous des engagements clairs.
Nous irons vers une convergence des conditions sociales avec celles des agents de la Ville, dans un souci de justice et de cohérence.

Nous faisons des conditions de travail de nos agents et de l'accueil des publics vulnérables une priorité politique assumée.

Cela passe d'abord par un enjeu central : disposer de locaux réellement fonctionnels, adaptés à nos missions et à la réalité du terrain à Sainte-Marie. Ce besoin est identifié et nous devons y répondre de manière structurée et volontariste.

Nous améliorerons leurs conditions de travail : par la recherche active de locaux mieux adaptés, par la création d'espaces de travail fonctionnels, organisés et dignes, et par le renforcement des moyens logistiques et humains.

Car il ne peut y avoir d'accompagnement efficace des publics vulnérables sans conditions d'accueil respectueuses, confidentielles et professionnelles. À Sainte-Marie, nous devons garantir des lieux accessibles et adaptés, permettant aux usagers les plus fragiles d'être accueillis dans des conditions dignes et sécurisantes.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Dans cette même logique de modernisation des moyens, nous engagerons un plan pluriannuel d'investissement dédié au renouvellement du parc de véhicules. Cet effort est indispensable pour garantir la continuité des interventions, sécuriser les déplacements des agents et améliorer l'efficacité opérationnelle des services.

Dans le même temps, nous poursuivons avec rigueur le redressement engagé.
Le résultat excédentaire constaté au titre de l'exercice 2025 confirme la solidité de notre trajectoire financière. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 213 698,34 €, marquant un retour à l'équilibre positif inédit depuis plusieurs exercices.
Ce redressement doit désormais être mis au service de l'action : investir dans des locaux fonctionnels, moderniser nos équipements, notamment le parc de véhicules, et améliorer durablement les conditions de travail comme la qualité de l'accueil des publics Sainte-Mariens les plus vulnérables.

À titre de comparaison, le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'établissait à un déficit de -294 420,06 €, ce qui souligne l'ampleur du redressement engagé.

Cette évolution atteste de la capacité du CCAS à concilier une gestion rigoureuse des ressources publiques avec le maintien d'une ambition sociale affirmée au service des publics les plus fragiles.

Mais ces marges demeurent fragiles. Elles ne doivent en aucun cas justifier un ralentissement de notre action. Elles doivent, au contraire, nous permettre d'agir avec davantage d'efficacité. Car l'action sociale ne saurait être une variable d'ajustement. Elle est un pilier. Un pilier de justice. Un pilier de stabilité. Un pilier de cohésion territoriale.

Les orientations que nous posons aujourd'hui sont claires. Elles sont structurées. Elles sont assumées.

Elles sont :

- Lutter contre les grandes exclusions.
- Garantir un accès effectif à un logement digne.
- Accompagner chacun vers l'emploi.
- Faire face à la vie chère.
- Renforcer notre capacité de réponse à l'urgence sociale.
- Faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Développer une santé de proximité accessible.
- Soutenir nos aînés avec respect et attention.
- Structurer notre action et renforcer notre gouvernance.
- Et mobiliser pleinement nos partenaires.

Ces orientations ne constituent pas une simple énumération. Elles forment un projet.
Un projet pour Sainte-Marie. Un projet pour ses habitantes et ses habitants. Un projet pour celles et ceux qui, parfois, n'ont plus la force de se faire entendre.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Et ce projet, nous avons le devoir de le piloter avec rigueur. De le suivre avec exigence. De l'évaluer avec transparence.

Je prends devant vous un engagement clair : en 2026, nous maintiendrons au minimum le niveau d'effort financier consacré à l'action sociale.

Ce choix est un choix politique. Un choix assumé.
Car dans les périodes de tension, on ne préserve pas les équilibres en affaiblissant les plus fragiles. On construit des équilibres solides en protégeant ceux qui en ont le plus besoin.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,
Le Rapport d'Orientations Budgétaires que nous examinons aujourd'hui fixe un cap. Il nous appartient désormais, collectivement, d'en débattre avec exigence, d'en préciser les contours et d'en garantir la mise en œuvre effective.

Je vous invite donc à engager ce débat avec le sens des responsabilités qui nous incombe, afin de construire ensemble une politique sociale à la fois juste, efficace et fidèle aux attentes des Sainte-Mariens.

Ensemble, faisons de la solidarité non pas un principe abstrait, mais une réalité quotidienne pour les habitantes et les habitants de Sainte-Marie.
Je vous remercie.

Céline SITOUZE *Maire — Présidente du CCAS de Sainte-Marie*

L'intégralité du débat des orientations budgétaires est annexée au présent rapport

**
*

<u>Décision du Conseil d'Administration</u> :

Après avoir entendu l'exposé des orientations budgétaires et pris connaissances des éléments présentés, le Conseil d'administration engage un échange approfondi sur les perspectives financières, les priorités d'action et les contraintes budgétaires du CCAS de Sainte Marie.

A l'issue des débats, le Conseil d'administration adopte la décision suivante :

Article 1 – Prise d'acte d'orientations budgétaires
Le Conseil d'administration prend acte des orientations budgétaires présentées en séance, lesquelles serviront de base à l'élaboration du budget primitif de l'exercice à venir.

Article 2 - Exécution : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Article 3 - Entrée en vigueur
La présente délibération prend effet à compter de sa date d'adoption.

Article 4 – Transmission et publicité
La présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet, pour l'exercice du contrôle de légalité, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Notifiée à la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Affichée au siège du CCAS, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 5 - Autorisation de signature
Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
Le :

et publication ou notification du :
.....

Pour extrait copie conforme,
La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE